

Réforme du Sénat

La réforme du Sénat est un sujet dont on parle pratiquement depuis les débuts de la Confédération. La question a été amenée sur le tapis peu après la fondation de notre pays. Je trouve curieux qu'on parle aujourd'hui de la réforme du Sénat, alors qu'il suffit de jeter un coup d'œil autour de nous pour constater que nous avons nous-mêmes désespérément besoin de certaines réformes.

J'hésite à signaler que nous n'avons peut-être même pas le quorum aujourd'hui, même si un certain nombre de députés se tiennent à proximité. Si l'on demandait s'il y a quorum, ils arriveraient bien vite.

Quoi qu'il en soit, il est question de la réforme de l'autre Chambre. Le nombre de députés présents correspond sans doute à l'intérêt que suscite ce sujet.

Personnellement, je crois que le Sénat joue un rôle fort utile. Si nous prenons les comités du Sénat, je pense que le comité sur la pauvreté a fait une excellente étude et présenté d'excellentes recommandations sous la direction du sénateur Croll. Je pense également au comité sur la gérontologie et au comité sur les médias. Un certain nombre de comités du Sénat font un excellent travail. Le problème, c'est que personne ne sait ce qui s'y passe, car personne ne s'y intéresse, et les journalistes moins que les autres. C'est très regrettable.

A cause de ce qui s'est passé, le projet de loi du député n'est plus d'actualité. Hier, par exemple, la Chambre a entériné une résolution conjointe visant à créer un comité du Sénat et de la Chambre chargé d'étudier la réforme du Sénat. Fait intéressant, c'est le Sénat lui-même qui a pris l'initiative de cette résolution et il mérite des félicitations pour avoir proposé d'inclure un député au sein de ce comité conjoint. Il n'avait pas à le faire et il aurait pu mener sa propre étude en instituant lui-même un comité comme nous le faisons dans le cas des comités spéciaux dont la nomination est prévue dans notre Règlement. Ils ont considéré à juste titre que les représentants élus du peuple devaient avoir voix au chapitre en ce qui concerne la réforme du Sénat.

C'est la première fois, que je sache, qu'il y aura un comité conjoint chargé d'étudier la réforme du Sénat. Je ne dis pas que ce soit la première fois qu'on étudie cette question. On trouve à la Bibliothèque du Parlement des pages et des pages d'études effectuées depuis 70 ans. Mais je crois que c'est la première fois que la réforme du Sénat fait l'objet d'une étude conjointe des deux Chambres.

Ayant admis que le projet de loi a été dépassé par les événements depuis qu'on a adopté une résolution conjointe destinée à instituer un comité mixte, il nous faut donner à ce comité le temps d'accomplir son travail. Nous ne devrions pas préjuger de ce que nos représentants au sein du comité proposeront et du consensus auquel ils en arriveront avec les représentants de l'autre endroit. C'est pourquoi on résiste à la tentation d'exposer comment on envisage la réforme du Sénat.

Je crois cependant que nous continuerons d'avoir besoin d'un Sénat si l'on veut que notre fédération survive de façon prospère. Comment les plus petites provinces pourraient-elles autrement être assurées d'avoir une voix égale dans les affaires du pays si ce n'est grâce à une Chambre haute qui tend à équilibrer la représentation par la population qu'assure notre Chambre élue?

Il est intéressant de noter que la grande démocratie de nos voisins du Sud n'a réussi à se doter d'un Sénat élu qu'après le

tourant du siècle. On voudra bien me reprendre si je me trompe, mais je crois que c'est vers 1912 que le Sénat des États-Unis est devenu une Chambre élue. Je crois que les membres en étaient auparavant nommés par les États de l'Union. Aujourd'hui, bien sûr, ce n'est pas qu'un Sénat élu, mais, dans le contexte du Congrès américain, un Sénat très puissant qui a causé beaucoup de problèmes en ce qui concerne la division des pouvoirs prévue par la Constitution des États-Unis. On n'a qu'à songer en effet à l'accord canado-américain sur les frontières et les pêcheries. Les gouvernements du Canada et des États-Unis n'avaient réussi à le conclure après deux années d'efforts pénibles que pour le voir torpiller sur le parquet du Sénat par le comité sénatorial des relations étrangères. Cela donne une idée de l'importance et de l'influence que le Sénat élu des États-Unis a acquises. Que devrions-nous avoir au Canada? Devrions-nous avoir un Sénat élu? Cela présente certains avantages et j'aurais moi-même tendance à opter pour cette solution. Les sénateurs devraient-ils être nommés pour une période déterminée? Certains proposent des nominations de dix ans. Il y a sans doute des députés qui pourraient avancer d'excellents arguments en faveur de cette solution.

• (1520)

Pour ma part, je trouve que les nominations pour une période indéfinie, comme c'est le cas maintenant, sont inacceptables. Je ne suis pas d'accord pour qu'on nomme des sénateurs à vie ou pour qu'on leur impose simplement la retraite à l'âge de 75 ans, ce qui revient presque au même. Les sénateurs devraient-ils être nommés uniquement par les provinces? Devraient-ils être nommés par les provinces et par le gouvernement fédéral ou devraient-ils être élus? C'est là-dessus que se penchera le comité mixte. J'ai bien hâte de voir son rapport. Il donnera peut-être lieu à un débat plus animé que celui que nous avons eu aujourd'hui.

Cela dit, je soupçonne que dans 25 ou même 50 ans, si nous revenons ici, il sera toujours question de la réforme du Sénat. Nous pouvons et devons reconnaître que la seconde chambre a effectivement un rôle à jouer dans notre régime fédéral. Il nous reste à nous demander si le Sénat doit être une assemblée élue, si les sénateurs doivent plutôt être nommés à vie ou pour une durée déterminée, s'ils doivent représenter les régions, s'ils doivent être élus selon une forme de représentation proportionnelle, et ainsi de suite. Nous pouvons seulement espérer que le comité mixte parviendra à trancher enfin la question. Quoi qu'il en soit des témoignages qui y seront recueillis, j'espère que nous continuerons d'avoir une assemblée bicamérale. Le bicaméralisme s'impose si le fédéralisme doit survivre au Canada.

M. John Evans (Ottawa-Centre): Monsieur le Président, je voudrais profiter du temps qui reste pour faire quelques observations sur la réforme du Sénat. Je conviens avec le député de Saint-Jean-Est (M. McGrath) qu'un système bicaméraliste doit être la règle au Canada. Par contre, je n'approuve nullement la proposition du Nouveau parti démocratique qui, chose étrange, est exactement la même que celle du parti travailliste de Grande-Bretagne. Ce parti prétend que la Chambre des Lords doit disparaître tout comme le Nouveau parti démocratique estime qu'il faut se débarrasser de notre Sénat.